



CC du Bazadais (Siren : 200043982)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Bazas
Arrondissement	Langon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/2013
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. JEAN-PIERRE BAILLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	lieu-dit Coucut
Numéro et libellé dans la voie	route de Lerm
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33430 BAZAS
Téléphone	05 .5 6. 25 .2 8. 81
Fax	05 .5 6. 25 .9 9. 82
Courriel	ccbazas@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 110
-----------------------------	--------

Densité moyenne 26,53

Périmètre

Nombre total de communes membres : 31

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Aubiac (213305568)	268
33	Bazas (213300361)	5 023
33	Bernos-Beaulac (213300460)	1 199
33	Birac (213300536)	235
33	Captieux (213300957)	1 350
33	Cauvignac (213301138)	172
33	Cazats (213301161)	321
33	Cours-les-Bains (213301377)	218
33	Cudos (213301443)	1 008
33	Escaudes (213301559)	155
33	Gajac (213301781)	391
33	Gans (213301807)	199
33	Giscos (213301880)	218
33	Goualade (213301906)	100
33	Grignols (213301955)	1 163
33	Labescau (213302128)	107
33	Lados (213302169)	165
33	Lartigue (213302326)	48
33	Lavazan (213302359)	248
33	Le Nizan (213303050)	447
33	Lerm-et-Musset (213302391)	487
33	Lignan-de-Bazas (213302441)	347
33	Marimbault (213302706)	182
33	Marions (213302714)	183
33	Masseilles (213302763)	139
33	Saint-Côme (213303910)	310
33	Saint-Michel-de-Castelnau (213304504)	233
33	Sauviac (213305071)	325
33	Sendets (213305113)	364
33	Sigalens (213305121)	395
33	Sillas (213305139)	110

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique

- Mise en oeuvre d'outils de gestion de l'eau (SAGE, Contrat de Rivière...) - Entretien et gestion des cours d'eau (entretien de la ripisylve et du lit des cours d'eau, aménagements piscicoles, sécurisation des descentes en canoë, gestion de la signalétique et des équipements de sécurité,...).

Environnement et cadre de vie

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Sanitaires et social

- Action sociale

Actions sociales d'intérêt communautaire - définition et mise en ?uvre d'une politique communautaire en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse - politique d'insertion sociale et professionnelle d'intérêt communautaire - politique gérontologique d'intérêt communautaire - transport des personnes captives et à mobilité réduite.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation des transports non urbains

** Transport des personnes captives et à mobilité réduite : Mise en place d'un service de transport en faveur des personnes captives (jeunes en difficultés, personnes nécessitant une aide provisoire au déplacement...à et à mobilité réduite (personnes âgées, handicapées) par délégation du Conseil général (Autorité Organisatrice de 1er rang).*

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Mise en place d'une charte de territoire avec des objectifs : a) pour le paysage: - Unités paysagères - entités patrimoniales : inventaire et orientation de gestion des unités paysagères et des entités patrimoniales présentes dans les cônes de visibilité ou de valeur reconnue. - Equilibre forêt - agriculture : zone agricole respectant l'équilibre entre forêt et agriculture. b) pour l'urbanisme: - Equipements et services collectifs : élaboration d'un scénario de localisation. - Zones économiques : étudier un schéma communautaire des équipements et des activités.

- Etudes et programmation

*- Mise en place d'une Charte de territoire avec des objectifs : *pour le paysage : Unités paysagères - entités patrimoniales : inventaire et orientation de gestion des unités paysagères et des entités patrimoniales présentes dans les cônes de visibilité ou de valeur reconnue / Equilibre forêt - agriculture : zonage agricole respectant l'équilibre entre forêt et agriculture. * pour l'urbanisme : Equipements et services collectifs : élaboration d'un scénario de localisation/zones économiques : étudier un schéma communautaire des équipements et des activités. - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur - Zones d'aménagement concertés à partir de 3 hectares.*

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

Elaboration et révision des cartes communales.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Création de voirie pour les réalisations publiques d'intérêt communautaire - Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, à savoir toutes les voies communales revêtues et inscrites au tableau de classement de chaque commune à l'exclusion des places publiques et des parkings qui restent du ressort des communes - Un chemin rural (ou

toute autre voie non classées voie communale) pourra être classé en voie communale par la commune concernée après mise aux normes réglementaires. - Signalisation directionnelle et lieux-dits. La liste des voies d'intérêt communautaire est annexée aux présents statuts.

Développement touristique

- Tourisme

Actions touristiques : Sont d'intérêt communautaire : - la Valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques suivants: - le lac de la Prade - le lac de Tastes - la base nautique de Bernos-Beaulac - Signalétique et signalisation des équipements touristiques publics et du patrimoine qui sera répertorié dans les chartes de territoire - Signalétique et signalisation des équipements touristiques publics et du patrimoine qui sera répertorié dans la charte architecturale et paysagère - Soutien et mise en cohérence des actions de développement du tourisme en lien avec les autres structures de coopération en la matière * mise en valeur des sites touristiques et création de circuits touristiques s'inscrivant dans un réseau officiel agréé par le conseil de la communauté de communes * accueil, information et promotion touristique du territoire * montage de produits et d'animations touristiques * missions d'accompagnement d'actions et de projets touristiques publics ou privés * participation au projet collectif du Pôle Touristique des Landes de Gascogne * représenter les communes dans les procédures de valorisations touristiques. - Entretien des chemin de randonnées inscrits au schéma départemental des itinéraires de randonnées.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Elaboration et mise en oeuvre d'un PLH (Programme Local de l'Habitat).

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme Local de l'Habitat. - l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

- Abattoirs publics de Bazas.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- Réflexion et adhésion à une charte de Pays.

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire (article L1425-1 du CGCT).

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Création et gestion d'une aire de petit passage conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- Autres

- Mise en oeuvre d'actions dans le cadre de procédures contractuelles : OPAH, ORAC, OGAF, CDT, PCD, PDI.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	766 397
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES O. M. DU LANGONNAIS (Syndicat Mixte) (253300578)	SM fermé	37 605
33	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU CIRON (SMABVC) (253306468)	SM fermé	28 923
33	SYNDICAT MIXTE SCOT DU SUD-GIRONDE (200027480)	SM fermé	122 145
33	UNION DES EPCI DU SUD GIRONDE POUR L' ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (USSGETOM) (253304307)	SM fermé	53 035

33	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE (253301402)	SM ouvert	261 992
----	---	-----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)